



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 7

Convocation adressée le 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle Bixintxo, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Anne-Marie JOCOU, Virginie JOCOU, Didier JUILLET, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Christine CHEVERRY PALUAT (procuration à Agnès ETCHEBARNE), Cédric DESTRIATS (procuration à Hegoa LARRE), Julien DUHAU (procuration à David LARREGUY), Fabienne ETCHEGARAY (procuration à Didier JUILLET), Gaëlle REISDORFFER (procuration à Virginie JOCOU), Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mado ROULLIER

DCM 8 - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola

Mme Agnès ETCHEBARNE conseillère municipale rappelle que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2022 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'Ikastola (19 élèves au 1^{er} septembre 2022).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2022 la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola à 12 274.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN